

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération  
n° 2009.05.109**

**Reconstitution de  
l'offre ORU :  
participation à Logélia  
Charente pour la  
réalisation de 17  
logements PLUS en  
vente en l'état futur  
d'achèvement (VEFA)  
- Opération " Notre  
Dame des Vignes "  
sur la commune  
d'Angoulême**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Françoise LAMANT à Véronique DAVY, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Eric DANCHE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS PLUS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) - OPERATION " NOTRE DAME DES VIGNES " SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements publics sur son territoire. Elle participe financièrement à la réalisation de projets de logements publics, notamment ceux liés à la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) et ceux liés à la production nouvelle (Production « Plan de Cohésion Sociale » - PCS).

Le règlement de participation de la ComAGA, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite des logements.

La commune d'Angoulême s'est engagée à réaliser 17 logements locatifs publics de type PLUS avec l'opération « Notre Dame des Vignes ».

Pour ce faire, Logélia Charente acquiert en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), 17 logements de cette opération réalisée par un promoteur privé. Ces logements seront financés en PLUS et acquerront donc un statut de logements locatifs publics.

L'acquisition en VEFA comprend le foncier viabilisé (VRD) et le bâti.

En conséquence, Logélia Charente sollicite de la ComAGA une participation financière à la production de logements locatifs publics à hauteur de 4 000 € par logement, soit 68 000 € (4 000 €x17).

Considérant que ce type de projet contribue à développer l'offre de logements sociaux sur le territoire communautaire, action reconnue d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une participation de 68 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de l'opération « Notre Dame des Vignes » sur la commune d'Angoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal – article 20417 – AP/CP n° 6 – sous-fonction 70

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 juin 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 juin 2009</b>